



réinventons / notre métier

TOUT POUR VOTRE SANTÉ

Une convention pour la mise en place d'une mutuelle communale vient d'être signée.

Quelles sont les attentes ?

- Les frais de santé augmentent et la sécurité sociale ne peut pas suivre. Trouver une solution pour être correctement remboursé des frais médicaux courants est une priorité pour tous.
- La baisse du pouvoir d'achat entraîne certains foyers à devoir choisir entre frais de santé et autres dépenses courantes.

La complémentaire santé Axa pour les habitants de votre commune, c'est :

- Une **offre simple**, modulable, personnalisée et adaptable.
- La **garantie** d'un bon niveau de remboursement pour les dépenses courantes (*consultations chez les généralistes ou spécialistes, médecine douce, radiographies, médicaments...*) et pour les frais plus onéreux (*prothèses dentaires, optique et hospitalisation*).
- Un **tarif avantageux** : les personnes qui adhèrent à la complémentaire santé communale bénéficient de 25% de réduction sur les cotisations pendant toute la durée du contrat.

Vous êtes intéressé ?

Vous pouvez laisser vos coordonnées dans votre mairie qui se chargera de les transmettre.

C O N T A C T



Yves Nicolo



07 61 72 74 44



yves.nicolo.ame@axa.fr

ORIAS 16006495